



Délibération n° 6

Séance du 7 Décembre 2015 à 19 heures

Commune de TRESPoux – Salle des fêtes

Aujourd'hui, sept décembre deux mille quinze, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de TRESPoux –Salle des fêtes

Etaient présents :

59 titulaires dont 4 possédant une procuration
6 suppléants dont 1 possédant une procuration

• TITULAIRES :

ARCAMBAL
BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAHORS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle
M. PARNAUDEAU Willy,
M. RAFFY Gilles,
M. SEGOND Dominique,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Mme LAGARDE Geneviève,
M. SIMON Michel, Mme FAUBERT Françoise, Mme LENEVEU
Hélène, M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, Mme BOUIX
Catherine, M. TESTA Francesco, M. DELPECH Bernard, Mme
LOOCK Martine, M. COUPY Daniel, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme
RIVIERE Brigitte, Mme EYMES Isabelle,

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
COURS
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MAXOU
MECHMONT
NUZEJOULS
PRADINES

M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor,
M. PEYRUS Guy,
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine,
M. JOUCLAS Guy,
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,
M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,
Mme VALETTE Roselyne,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. JARRY Daniel,
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre,
M. NOUAILLES Serge,
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEN Joëlle,
Mme SIMON-PICQUET Agnès,
M. REIX Jean-Albert,
M. SABOT Aimé,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD
Daniel, Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique,
M. MIQUEL Gérard,
M. FIGEAC Philippe,
M. BORIES Olivier,
M. FERNANDEZ Pierre,
M. GILBERT Joël,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
M. LAVAU Pascal, M. DIOT Fabrice,
M. ANNES Jean-Pierre,
M. HEE Gérard,

• SUPPLEANTS :

CIEURAC
COURS
FONTANES
LABASTIDE DU VERT
MONTGESTY
TOUR DE FAURE

M. GARD Michel,
M. MOLESIN Jean-Pierre,
M. PLANAVERGNE Jean-François,
Mme SOLIVERES Hélène,
M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :
CAHORSCRAYSSAC
LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
MERCUESMONTGESTY
PONTCIRQ
PRADINES

18 titulaires -

M. MUNTE Serge, Mme LASFARGUES Geneviève, Mme BONNET Catherine (procuration M. DELPECH), M. BOUILLAGUET Vincent, M. SINDOU Géraud (procuration Mme FAUBERT), Mme HAUDRY Sabine, M. COLIN Henri, Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. DEBUISSON Guy, Mme LE QUENTREC Yannick,
M. FOURNIER Christian (procuration M. JOUCLAS),
M. CANCEIL Philippe,
Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
M. DIZENGREMEL Ludovic (procuration Mme LANES), Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
M. GALTHIE Jean-Noël (procuration M. LEFEBVRE),
M. CHATAIN Thierry,
M. LIAUZUN Christian,Etaient excusés ou absents :BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAILLAC
CALAMANE
FRANCOULES
GIGOUZAC
LAROQUE DES ARCS
LES JUNIES
LHERM
MAXOU
MECHMONT
NUZEJOULS
PONTCIRQ
ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST GERY
ST MEDARD
ST PIERRE LAFEUILLE
VALROUFIE
VERS

21 suppléants

Mme GARRIGOU Isabelle,
Mme MARMIESSE Yvette,
M. PAULIN Peter,
M. BRIS René,
M. FAURE Jean-Pierre,
M. COMBET Gil,
M. OUVRARD François,
M. BONNEMERE Jean-Claude,
M. BARDINA Fabien,
Mme SALANIE Jacqueline,
M. VIVIER Jean-Luc,
M. PONS Stéphane,
M. BESSEDE Arnaud,
M. SOULIER Yves,
M. DECREMPS Frédéric,
M. RAFFY Bernard,
M. BERNIOT Pierre-Jacques,
M. RIGAL Serge,
M. BONNET Frédéric,
M. NICOLAON Patrick,
M. GILES Jérôme,Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Planification

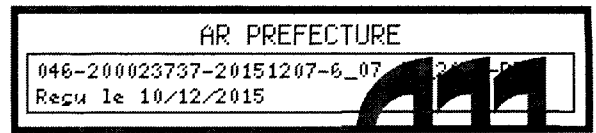
Objet : Arrêt des modalités de collaboration entre les communes membres et le Grand Cahors dans le cadre de l'élaboration du PLUI

A été adopté à la majorité.

3 abstentions : M. MAFFRE, Mme RIVIERE et Mme EYMES

Affiché

Le 10 DEC. 2015



**GRAND
CAHORS**

Délibération n°6

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 7 décembre 2015
Rapporteur : Brigitte DESSERTAINE

Rédacteur : Christelle CARPIO
Service : Planification

Objet : Arrêt des modalités de collaboration entre les communes membres et le Grand Cahors dans le cadre de l'élaboration du PLUI

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 7 décembre 2015, la Communauté d'agglomération du Grand Cahors a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) couvrant l'intégralité du territoire communautaire, à l'exception du territoire couvert par le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) de Cahors.

Lors de la conférence intercommunale des maires en date du 26 novembre 2015, les maires du Grand Cahors ont débattu les modalités de collaboration à mettre en œuvre entre les communes membres et la Communauté d'agglomération du Grand Cahors dans le cadre de l'élaboration du PLUI.

Ces modalités sont présentées dans l'annexe jointe à la présente délibération, qu'il convient aujourd'hui d'adopter en Conseil communautaire, conformément à l'article L.123-6 du Code de l'urbanisme.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5216-5 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 novembre 2015, notifié le même jour, modifiant les statuts de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors en intégrant la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la compétence obligatoire « aménagement de l'espace communautaire »,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.123-1 et L.123-6,

Vu la conférence intercommunale des maires du Grand Cahors, réunis en date du 26 novembre 2015,

Vu les modalités de collaboration entre les communes membres et la Communauté d'agglomération du Grand Cahors dans le cadre de l'élaboration du PLUI du Grand Cahors, annexées à la présente délibération,

Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Cahors, en date du 7 décembre 2015, prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Grand Cahors,

Entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- a. DECIDE d'arrêter les modalités de collaboration entre les communes membres du Grand Cahors et la Communauté d'agglomération du Grand Cahors dans le cadre de l'élaboration du PLUI telles qu'annexées à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE